

Document explicatif - Augmentation des frais de scolarité, cycles supérieurs

Le 20 décembre 2016 s'est tenue une rencontre du comité exécutif de l'UQAM. Le Comité exécutif est responsable de l'administration courante de l'Université. Il exerce de plus les pouvoirs que lui confie le Conseil d'administration et fait rapport de ses activités à ce dernier. (<http://www.instances.uqam.ca/ComiteExecutif/Pages/Accueil.aspx>). Un-e seul-e délégué-e étudiant-e siège sur le CEX. Il ou elle est nommé-e par le Conseil d'administration parmi les délégué-e-s étudiant-e-s qui y siègent, pour un mandat d'un an. Samuel y siège pour 2016-2017; Nadia y siègera pour 2017-2018.

Lors de cette rencontre, le Vice-recteur à la vie académique a proposé la résolution suivante: "*Que le comité exécutif adopte à compter du trimestre d'automne 2017, une nouvelle facturation des étudiantes, étudiants inscrits dans les programmes de type recherche (classe B), soit 11,25 crédits par trimestre à temps plein et 5 crédits à temps partiel jusqu'à l'atteinte de la totalité des crédits du programme*".

La facturation, présentement, est de 7,5 crédits par session à temps plein et de 3,75 à temps partiel.

La résolution a été présentée comme une modification technique sans importance particulière, qui visait principalement à éviter que des personnes qui abandonneraient leur programme n'aient payé pour l'entièreté des crédits obtenus. Elle devait également régler « une iniquité dans la facturation des étudiantes, étudiants selon le type de programme auquel ils sont inscrits » (selon la résolution). Ce type de facturation est répandu dans les universités, expliquait M. Côté, et l'UQAM faisait une mise à niveau.

La proposition a été adoptée à l'unanimité - malgré la présence de membres étudiant, professeur et chargé de cours. Les implications réelles de ce changement n'avaient pas été réalisées alors - elles n'avaient pas non plus été ouvertement présentées.

Ce n'est que plusieurs semaines plus tard, lorsque le [document des services financiers relatif à la perception des frais de scolarité a été mis à jour](#), que nous avons constaté l'ampleur réelle de ce changement. Ce changement de méthode de perception représente en fait une **augmentation des frais de scolarité de 16 %** pour les cycles supérieurs.

En effet, avec l'ancien calcul (7,5 crédits par session), les 45 crédits du programme normal de maîtrise, et les 90 crédits du programme normal de doctorat, étaient payées respectivement en 6 et 12 trimestres, soit 2 et 4 années, ce qui représente le cheminement normal pour ces programmes. Un-e étudiant-e inscrit-e à la maîtrise devait donc payer les frais de prolongation de 355,72 \$ par trimestre (incluant l'été - l'inscription à l'été est obligatoire aux cycles supérieurs) à partir de sa septième session (s'il y en avait une); et pour le doctorat, sa treizième session.

Avec le nouveau calcul, tous les crédits des programmes de recherche sont payés après 4 trimestres à la maîtrise et 8 au doctorat. Cela implique que, lors d'un cheminement régulier (2 ans à la maîtrise, 4 au doctorat), **les étudiant-e-s devront payer 2 ou 4 sessions de prolongation supplémentaires, soit une augmentation de 16 % du coût des études aux cycles supérieurs.** Notons l'absurdité de cette méthode de perception, puisque les étudiant-e-s devront payer des frais de prolongation... avant la fin du cheminement régulier des programmes de cycles supérieurs.

Lors du dernier conseil d'administration, soit le 21 mars dernier, nous avons questionné René Côté à ce sujet, et du même coup, appris la nouvelle aux membres du Conseil d'administration, qui ignoraient pour la plupart ce changement. Certain-e-s membres professeur-e-s, d'ailleurs, ont vivement exprimé leur mécontentement et leur incompréhension. La question avancée était la suivante : « *Est-ce que les étudiant-e-s inscrit-e-s dans un programme de recherche à la maîtrise et au doctorat devront payer, respectivement, 2 et 4 trimestres de prolongation supplémentaires pour pouvoir terminer leur cheminement régulier?* »

M. Côté a tout d'abord parlé des prêts de bourses gouvernementaux, expliquant que cela ne changerait rien car l'Aide financière aux études verserait en prêts et bourses l'équivalent des nouveaux frais perçus. Sa réponse étant très peu claire, nous avons posé la question de nouveau, en demandant une réponse précise : « Est-ce que, oui ou non, avec cette méthode de perception, les étudiant-e-s devront payer 700\$ de plus pour leur parcours régulier à la maîtrise? »

Sa réponse a été, et nous citons : « Ça se pourrait. »

Suite, donc, à cette réponse, un(e) membre professeur(e) a demandé à avoir des explications claires d'ici le prochain CA; nous avons demandé la même chose, mais le plus tôt possible, car ce dossier est très, très inquiétant. M. Côté a assuré qu'il nous rencontrerait avant le prochain CA pour répondre à nos questions. Nous irons à cette rencontre, même si le document sur la perception des frais et les réponses de M. Côté lors du dernier CA nous laissent bien peu de doutes. Notre estimation de la situation est la suivante:

Le vice-recteur à la vie académique a camouflé une importante hausse des frais de scolarité aux cycles supérieurs dans une résolution de Comité exécutif en la présentant comme un changement mineur dans la méthode de perception des frais.

Nous espérons nous tromper et que les explications du vice-recteur nous rassureront sur la situation, mais cela ne risque guère d'être le cas. Le document des services financiers est très clair. Toutes les associations étudiantes de l'UQAM ont été mises au courant de la situation lors de la réunion interfacultaire du 23 mars, et des actions seront prises dès cette semaine pour tirer cette situation au clair et revenir en arrière sur cette hausse.

Nous sommes disponibles pour répondre à vos questions et vous tiendrons au courant dès que de nouvelles informations seront connues.

Solidairement,

Nadia et Samuel

(Procès-verbal complet du comité exécutif du 20 décembre 2016 : <http://ca-ugam.info/wp-content/uploads/2017/03/pvCEX20d%C3%A9cembre.pdf>)